

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

**2019 PP 62** Convention de groupement de commandes entre les services de la Préfecture de police relative à l'entretien et la maintenance des ascenseurs et monte-charges des bâtiments de la préfecture de police, de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, des compagnies républicaines de sécurité du SGAMI-IDF et d'autres services du SGAMI-IDF.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le projet de délibération, en date du 17 septembre 2019, par lequel le Préfet de police soumet à son approbation la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maintenance des ascenseurs et monte-charges des bâtiments de la Préfecture de police, de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, des compagnies républicaines de sécurité du SGAMI-IDF et d'autres services du SGAMI-IDF ;

Vu le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisée la signature de la convention de groupement de commandes relative à l'entretien et la maintenance des ascenseurs et monte-charges des bâtiments de la préfecture de police, de la brigade

de sapeurs-pompiers de Paris, des compagnies républicaines de sécurité du SGAMI-IDF et d'autres services du SGAMI-IDF.

Article 2 : Le Préfet de police est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : Les dépenses relevant du budget spécial de la Préfecture de police seront imputées aux exercices 2019 et suivants :

- Section de fonctionnement :

- o Chapitre 920, article 920-2031, compte nature 6156
- o Chapitre 920, article 920-2031, compte nature 61522
- o Chapitre 921, article 921-1312, compte nature 6156

- Section d'investissement :

- o Chapitre 900, article 900-2031, compte nature 2135
- o Chapitre 900, article 900-2031, compte nature 2313
- o Chapitre 900, article 900-2032, compte nature 2181
- o Chapitre 901, article 901-1311, compte nature 2135

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**